

Projet « Calais Port 2015 » : **Le débat public démarre le 18 septembre :**

**Les habitants du littoral Nord-Pas de Calais
auront 2 mois pour exprimer leurs questions et points de vue au cours
de 8 à 10 réunions publiques et rendez-vous thématiques.**

C'est officiel : la Commission nationale du débat public a validé hier le Dossier du débat et les modalités de déroulement du débat public relatif au projet d'extension et de développement du port de Calais, intitulé « Calais Port 2015 ».

D'une durée de 2 mois, ce débat sera animé par une Commission particulière du débat public (CPDP). Au total, 8 à 10 réunions seront programmées du 18 septembre au 16 novembre 2009 à Calais, Boulogne et Dunkerque. Plusieurs supports permettront au public de s'informer en amont du débat : le dossier du maître d'ouvrage, dans lequel le Conseil régional Nord-Pas de Calais présente son projet de manière détaillée, la Lettre du débat exposant son fonctionnement et les premiers cahiers d'acteurs exposant des opinions d'entreprises, d'administrations et d'associations sur ce projet.

6 mois de préparation et de rencontres : gage de la qualité du débat

Indépendante et neutre, la Commission particulière du débat public a terminé la première phase de sa mission : la préparation du débat public. Amorcée dès janvier 2009, cette première étape était consacrée à la rencontre des acteurs concernés par le projet Calais Port 2015. Représentants des services de l'Etat, élus des collectivités locales, représentants des organismes consulaires, responsables d'associations, de syndicats, industriels, responsables socio-économiques... une cinquantaine d'acteurs ont eu l'occasion de présenter leurs points de vue aux membres de la CPDP. « *Nous avons privilégié cette phase de préparation pour que le débat public sur Calais Port 2015 soit le plus qualitatif et diversifié possible, qu'il se nourrisse de nombreux cahiers d'acteurs et soit utile à tous* » annonce Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, le président de la CPDP Calais Port 2015.

Une Commission particulière au service du débat

La Commission particulière du débat public (CPDP) est créée pour animer le débat public « Calais Port 2015 ». Présidée par Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, elle est composée de 5 membres choisis pour leurs domaines d'expertises complémentaires et leur sensibilité à la concertation. Tous ont pour mission de mettre à disposition du public toute information existante sur le projet de la façon la plus claire et la plus compréhensible possible. L'objectif est bien de favoriser l'expression du plus grand nombre et la variété des points de vue pour que les échanges soient riches et constructifs.

Participer au débat public : un acte personnel et citoyen

Le débat public concerne TOUTE PERSONNE physique ou morale, directement ou indirectement concernée par le projet. C'est l'outil démocratique qui permet à tous, actif ou non, homme ou femme, à titre collectif ou individuel d'exprimer son opinion, d'apporter sa contribution, et donc d'influer sur un projet d'importance comme celui de « Calais Port 2015 ».

3 possibilités pour prendre part au débat :

La période retenue par la CNDP pour le débat public « Calais-Port 2015 » s'étend du 11 septembre au 24 novembre 2009 inclus. Pour prendre part au débat, 3 possibilités :

1 - En participant aux réunions organisées par la CPDP, entre le 18 septembre et le 16 novembre 2009. Ces réunions sont ouvertes à TOUS.

2 - En réalisant un cahier d'acteur : les personnes morales (associations, entreprises, collectifs) peuvent réaliser un cahier d'acteur - document de 2 à 8 pages - traduisant leur opinion sur le projet global ou sur une facette du projet.

3 - En formulant - dès le 11 septembre 2009 - des questions et opinions sur le site Internet du débat public www.debatpublic-calais-port2015.org

Toutes les réunions seront enregistrées et la retranscription intégrale des échanges mise en ligne sur le site du débat.

Le débat public... Et après ?

>> **Au plus tard 2 mois après la clôture du débat :** remise du compte-rendu de la Commission particulière du débat public et du bilan établi par le Président de la Commission nationale du débat public.

>> **Au plus tard 3 mois après la remise du compte-rendu** de la CPDP et du bilan établi par le Président de la CNDP : le maître d'ouvrage s'il poursuit son projet indiquera publiquement les suites qu'il donne aux expressions du débat.

REPERES Le rôle de la Commission nationale du débat public (CNDP)

La CNDP est chargée d'organiser, lorsqu'elle est saisie, les débats publics autour de projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont un impact significatif sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Composée de membres nommés pour cinq ans, la CNDP peut soit organiser elle-même le débat, soit demander au maître d'ouvrage de l'organiser lui-même selon des modalités qu'elle préconise. Dans les deux cas, elle veille au respect de la participation du public au processus d'élaboration de ces projets.

Le débat public Calais Port 2015 en quelques dates clés :

- **8 août 2008 :** saisie de la CNDP par le Président du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais
- **1er octobre 2008 :** La CNDP publie sa décision : « ce projet doit faire l'objet d'un débat public que la Commission organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière »
- **1er juillet 2009 :** la CNDP valide le Dossier du débat, le considérant « suffisamment complet »

**Toute l'actualité du débat public « Calais Port 2015 »
sera sur www.debatpublic-calais-port2015.org**

Contact presse : Agence Mot Compte Double
Alexandra BREYNE / 03 20 74 95 23 / abreyne@motcomptedouble.fr